



Compte Rendu Unsa du Comité technique du 19 mai 2014

1/ Informations

- Suite au décès du gardien logé de la BU Saulcy à Metz, un CHSCT spécial a été organisé, qui a demandé une **enquête administrative** même si ce décès semble relever de raisons non professionnelles. L'Administration a proposé un accompagnement à la famille ainsi qu'au personnel de la BU.
- Lors d'une mission un collègue de l'ENIM a trouvé la mort dans un accident sur l'autoroute, le collègue de l'UL qu'il covoiturerait a été blessé (**accident du travail**).
- Suite à la parution du décret du 22 juillet 2013, le **décret de création de l'UL** du 22/11/2011 doit être modifié par un autre décret dont la parution est imminente. La mention: "le Président installe sur proposition du CA la mission égalité femmes/hommes" sera rajoutée. La mention « Secrétaire Général » sera remplacée par « Directeur Général des Services ». Le droit de veto du Président sur les postes d'enseignants chercheurs sera rajouté.

2/ Approbation des PV

Les PV du CT 04 et 05 décembre 2013 et de celui du 30 janvier 2014 sont adoptés avec les modifications demandées.

3/ Présentation de la Direction Hygiène Sécurité (DHSE) par Mme Volpini

De nombreux départs ont nécessité une **réorganisation** de la DHSE. La nouvelle organisation suit les préconisations de l'IGAENER, en créant 6 axes avec un coordonnateur pour chacun et 8 missions principales.

13 personnels y travaillent, appuyés par les 220 assistants de prévention recensés à l'UL, dont la liste va être publiée;

12 réunions du CHSCT ont déjà été réalisées depuis 2012.

Le **Document Unique** de prévention des risques sera publié en décembre 2014. (Un logiciel est en cours d'acquisition pour réaliser ce document complexe et son suivi.)

L'UNSA s'inquiète de la réduction des personnels de cette direction sur le site de Metz (reste 1 seul agent à ce jour sur 3 à l'origine).

4/ Avis : Modification des statuts de l'Institut Régional du Travail (IRT)

Mme Thibier signale que le conseil de l'IRT a été réuni suite aux remarques faites par le précédent CT.

- Le quorum a été modifié (moitié des membres effectivement présents)

- 1 seule procuration par personne sera possible.

VOTE: favorable (4 abstentions - 6 pour). L'UNSA a voté **pour** suite à ces modifications.

(Le Président quitte la séance en raison d'un RDV.)

5/ Avis : Statuts de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)

Suite aux remarques du précédent CT, le conseil s'est réuni et a voté:

- une distinction est faite entre les différents diplômes avec une priorité marquée au diplôme d'ingénieur
- le doyen d'âge des personnalités extérieures effectivement présentes pourra remplacer le Président du Conseil en son absence.

VOTE: favorable (4 contre - 6 pour). L'**UNSA** a voté **pour** suite à ces modifications.

6/ Avis : Statuts du Pôle Scientifique Energie, Mécanique, Procédés, Produits (EMPP)

Le Directeur pourra nommer un directeur adjoint, mettre en place un bureau et/ou une représentation du Directeur.

VOTE: favorable (4 contre - 6 pour). L'**UNSA** a voté **pour** suite à ces modifications.

7/ Avis : Statuts de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH)

Des modifications techniques sont apportées dans le cadre du **renouvellement de la convention**.

- la nomination du directeur-adjoint est possible et non plus obligatoire
- les modalités de désignation du directeur ont été modifiées (pour 5 ans au lieu de 4).

Au niveau national, des discussions plus politiques sont menées sur les moyens et le positionnement des MSH, le CNRS étant dans une phase d'interrogation sur son implication dans ces structures.

VOTE: favorable (à l'unanimité).

8/ Avis : Modification du Règlement Intérieur de l'UL

Elles visent à **mettre en conformité** les annexes avec certaines décisions nationales sur les universités et certaines composantes (ESPE, regroupement d'UFR...), et avec la composition des Pôles.

Dans la liste des disciplines pour l'ESPE, l'annexe 3 indiquera les Lettres, englobant Lettres classiques et Lettres modernes.

VOTE: favorable (2 contre - 2 abstentions - 6 pour). L'**UNSA** a voté **pour** ces modifications de forme qui ne font que transcrire ce qui est en place et a déjà été validé par le CA.

9/ Avis : Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives (PCA) pour les Enseignants et Chercheurs

La liste et les montants sont **identiques à l'an dernier**.

L'**UNSA** fait remarquer que les Pôles scientifiques vont gérer les personnels affectés dans les laboratoires et que leur nombre devrait entrer dans le calcul de la prime de direction. Il est répondu que c'est encore prématuré de le faire.

Une OS demande si la prime du Directeur de composante peut être partagée avec son Directeur adjoint (comme pour les composantes bi-sites). La question va être posée au CA.

Une OS demande si les primes et les décharges sont cumulatives. C'est le cas.

Une discussion s'engage sur le montant des primes des Vice-Présidents, fixées au même montant que l'an dernier après avoir été diminuées de 30%. L'Administration remarque que toutes ces primes fixées par l'Etablissement sont inférieures à celles d'autres universités.

VOTE: favorable (4 contre - 1 abstention - 5 pour). L'**UNSA** a voté **pour**, considérant que ces fonctions justifient une reconnaissance en regard de la charge et des responsabilités induites.

10/ Avis : Plafond d'heures complémentaires pour les vacataires enseignants

L'**UNSA** fait remarquer que le plafond proposé à **300 heures** équivalent TD (h ETD) est déjà très élevé. Cela équivaut à un 80% si on applique la règle des heures d'enseignement : 1h ETD = 4h30 effectives. Le décret parle de nombre limité de vacances, assurées par des personnes extérieures ayant déjà une rémunération principale...

Le DRH, M. Noel, répond que l'objectif est de les diminuer petit à petit pour atteindre les 200 h ETD (le chiffre est en discussion dans un groupe de travail). Cette année, 5 vacataires dépassent encore ce plafond de 300 h pour des cours très pointus. Les composantes devront trouver des intervenants spécialisés pour reprendre ces heures.

Une remarque est faite : le Conseil de la Formation n'a pas traité cette question. Le DRH répond que ce n'est pas par calcul politique mais par manque de temps, les composantes ayant demandé l'avancement de cette décision pour procéder aux recrutements dès juin.

Une OS demande si les auto-entrepreneurs peuvent faire des vacances. Le DRH explique que la dernière circulaire de février 2014 nouveau texte l'interdit. Leur intervention serait une prestation et non une vacation, ils peuvent donc seulement répondre à un appel d'offres public.

Pour des sections de CNU très sous encadrées, le plafond sera peut-être à moduler.

Une OS demande si le plafonnement des Heures Complémentaires est prévu aussi. Aucun plafond n'a été fixé, pour ne pas mettre en difficulté certaines formations sous-encadrées.

VOTE: défavorable (4 contre - 5 abstentions - 1 pour). L'**UNSA** a voté en **abstention**, considérant que le plafond de 300 h n'est pas assez limitatif : avec de tels volumes horaires il se rapproche en fait d'un emploi de contractuel Enseignant déguisé, et on s'éloigne de l'intervenant extérieur apportant une réelle expérience professionnelle aux étudiants.

11/ Avis : Congé de formation professionnelle (CFP) pour 2014/2015

Comme l'an dernier **51 mois** sont budgétés soit 4,5 équivalents Temps Plein (ETP). Seuls 9 mois ont été utilisés l'année dernière. Une note de service va être diffusée le 26/05 aux personnels, les informant de l'ouverture de la campagne de cette année.

L'UNSA demande pourquoi de nouveaux arrêtés de création sont pris cette année pour une instance déjà existante.

Le DRH répond que la liste des représentants de l'administration change pour un an, jusqu'aux élections du CT, la durée de mandat étant alors calée sur celle du CT. Lors de sa prochaine réunion la commission évaluera le retour de la campagne et échangera sur ses orientations.

VOTE : favorable (à l'unanimité).

12/ Règlement de gestion des personnels chercheurs et enseignants contractuels

La version votée au CA était différente de celle votée au CT. Un **groupe de travail** du CT examine les points présentant encore des difficultés.

13/ Élections professionnelles de décembre 2014

Des consignes (électeurs, modalités de vote...) doivent être données par le ministère lors de la réunion des DRH d'universités du mardi 20 mai 2014.

Le mandat de la CCPANT actuelle sera écourté, de nouvelles élections auront lieu à cette occasion.

Une **commission paritaire électorale** va être constituée pour préparer le processus électoral et résoudre les différents problèmes (panneaux d'affichage syndicaux, pas assez d'urnes disponibles, car trop d'élections en même temps).

L'Enseignement supérieur étant désormais un simple Secrétariat d'État, un décret va être publié pour le doter d'un Comité Technique « ministériel » différent de celui de l'Éducation nationale.

14/ Régime Indemnitare des BIATSS - primes de fin d'année versées en mars 2014

L'UNSA fait remarquer que sur le tableau récapitulatif, les ex-primes INPL n'apparaissent pas.

Les 700 000 euros prévus sur le budget UL ont-ils été distribués ?

Cette question sera examinée lors de la prochaine **session de travail** du CT.

15/ Questions diverses

UNSA

- Le bilan des **concours Sauvadet** et la **cartographie des emplois** UL demandés seront faits plus tard.
- Le renouvellement du **centre aéré du Saulcy** et son extension sur Nancy font l'objet d'un groupe de travail. S'il est ouvert cet été, une communication aux personnels rapidement est nécessaire.
- L'UNSA déplore l'absence de vraie **politique culturelle en faveur des personnels**. Hormis la fête de fin d'année, ce qui se faisait avant la fusion a été abandonné; les personnels sont simplement invités à se joindre aux manifestations destinées aux étudiants. (La carte interCEA est une prestation inter-ministérielle.) Le programme spécifique prévu par la loi n'existe pas. Difficile dans ces conditions de créer une véritable culture d'établissement.
- Y aura-t-il un nouveau **Médiateur de l'Université** après le départ en retraite de l'ancien ?
L'articulation de l'accompagnement des personnels n'est pas encore fixée, mais la fonction devrait être reconduite.

Autres organisations

- Quid de la **subrogation** (prise en charge par l'établissement) pour les arrêts maladie pour les personnels contractuels ?
L'agent comptable ne souhaite pas la mise en place d'un régime de subrogation qui pose de nombreux problèmes. Un groupe de travail examine actuellement comment améliorer avec les CPAM et la MGEN les délais d'indemnisation en cas d'arrêt maladie.
- La **Prime Fonctions Informatiques (PFI)** ?
Le versement de la PFI est prévu fin juin avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014 (rappel). Les courriers individuels pour informer les personnels de leur niveau de fonction sont déjà envoyés.
 - Quid d'une restructuration de la **Direction du Patrimoine Immobilier (DPI)** ?
Elle n'est pas d'actualité.

La séance est levée à 17h35.